

Colloque

Ce colloque est le premier organisé entre l'IRDEIC et le Centre de droit comparé de la Faculté Charles.

Il est consacré à un phénomène d'un genre particulier. L'abus de droit est l'exercice subjectif immoral, condamnable et malhonnête d'un droit. Elle est bien souvent basée sur une interprétation inacceptable, fautive ou utilitaire du droit objectif. La spécificité de cet abus consiste en sa nature changeante et difficilement saisissable. Ce droit subjectif, dont l'exercice est malhonnête, consiste en une attribution bien acquise et incontestable. Le principe même de l'abus touche non pas le droit en lui-même mais sa mise en œuvre. La problématique de la délimitation entre l'abus de droit et d'autres phénomènes tels que la fraude ou l'intimidation contribue à l'incertitude de cette notion. Par ailleurs, le degré de mauvaise foi dans l'application d'un droit peut être constitutive de l'abus (voir l'article 2, alinéa 2 du code civil suisse ou l'article 8 du code civil tchèque – notion d' « abus manifeste »). De la même manière, la relation difficilement identifiable entre l'abus de droit et les bonnes mœurs, la bonne foi ou même l'ordre public a fait l'objet de peu de recherche.

L'abus de droit existe dans tous les ordres juridiques modernes et est présent dans différentes branches du droit. Pour cette raison, on a créé des concepts ou des catégories d'abus spécifiques ainsi que des sanctions, par exemple en droit de la concurrence (l'abus des positions dominantes). C'est un sujet classique pour les juristes contemporains et un lieu de confrontation idéale des conceptions nationales pour cette première rencontre franco-tchèque entre les centres de droit comparé de l'Université Charles de Prague et l'IRDEIC (Université Toulouse Capitole). Le but de ce colloque est de comparer la description du phénomène de l'abus de droit, d'en analyser les fondements ainsi que les différentes expressions, ainsi que les conséquences. Il contribuera ainsi à une meilleure compréhension de cette notion et de son régime juridique comparé. Outre les ordres juridiques français et tchèque, le point de vue autrichien et celui de la *common law* sera étudié.

L'abus de droit, regards croisés Franco-Tchèques

18 et 19 juin 2015

Université Charles de Prague



Inscriptions et informations:

Ludmila Nováčková : novackov@prf.cuni.cz

Gaëlle Le Merer : irdeic@ut-capitole.fr

Traduction simultanée (tchèque, français)

Entrée libre



18 juin

8h15 Accueil et enregistrement des participants

8h45 Message de bienvenue et introduction du colloque

Le Doyen de la Faculté de droit

09h00– 13h00 Théorie générale de l'abus de droit

Présidence: Marc Blanquet

Fabrice Bin – **La réception de la théorie de l'abus de droit en droit français** (Toulouse)

Luboš Tichý – **Les catégories de base de l'abus de droit** (CPK)

Richard Pomahač - **L'interdiction de l'abus de droit en droit administratif est-elle fiable?** (PF)

Pause 30 min.

Joël Andriantsimbazovina – **L'abus de droit dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme** (Toulouse)

Baptiste Tranchant – **L'abus du droit d'ester en justice en droit international** (Toulouse)

Débat

14h00-18h00 Droit de l'Union européenne

Présidence: Richard Pomahač

Richard Král – **L'abus de droit en droit de l'Union européenne** (PF)

Solange Maslowski – **L'abus de droit dans la directive 2004/38/CE** (CPK)

Pause 30 min.

Catherine Grynfogel – **L'abus de droit en droit de la concurrence de l'Union** (Toulouse)

Petra Pipková – **L'abus des actions civiles en cas de violation du droit de la concurrence** (CPK)

Guillemine Taupiac-Nouvel – **L'absence d'abus de droit en droit pénal de l'Union** (Toulouse)

Débat

19 juin

09h00– 13h00 Droit public

Présidence: Joël Andriantsimbazovina

Michael Potacs – **L'abus de droit en droit constitutionnel** (Vienne)

Vít Zvánovec – **L'abus de droit et l'annonce fictive de rassemblement** (CPK)

Pause 30 min.

Sophie Raimbault de Fontaine – **L'abus de droit en droit fiscal français** (Toulouse)

Michael Kohajda, Petra Kamínková – **La notion d'abus de droit en droit fiscal tchèque et dans la jurisprudence tchèque**

Robin Callender Smith – **L'abus de droit et la protection des données à caractère personnel** (Londres)

Débat

14h00-17h30 Droit privé

Présidence: Luboš Tichý

Zdeněk Pulkrábek – **L'interdiction d'abus de droit en droit privé (KS Plzeň)**

Eva Ondřejová – **L'abus de droit en droit des personnes** (CPK)

Pause 30 min.

Jiří Hrádek – **L'abus des mesures provisoires en droit de la responsabilité civile** (CPK)

Bohumil Dvořák – **L'abus de droit dans la procédure civile** (CPK)

Tomáš Troup, Adam Rakovský – **L'abus de droit en droit de l'insolvabilité** (CPK)

Débat

17h30– 18h00 Synthèse de clôture Marc Blanquet